

RÈGLEMENT NO 68-2021

RÈGLEMENT NO 68-2021 relatif au calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration à compter du 1^{er} juillet 2021.

PRÉAMBULE

1. Encadrement légal

En respect de l'article 162, le conseil d'administration du centre de services scolaire doit tenir au moins quatre séances ordinaires par année scolaire.

RÈGLEMENT

Le Centre de services scolaire de la Baie-James tiendra les séances ordinaires du conseil d'administration à Chibougamau, les mercredis, à compter de 19 h, aux dates suivantes :

Dernier mercredi d'août
Troisième mercredi d'octobre
Premier mercredi de décembre
Quatrième mercredi de février
Deuxième mercredi de mai
Dernier mercredi de juin

ADOPTION DE CE RÈGLEMENT à la séance ordinaire du conseil d'administration du 30 juin 2021.

AVIS PUBLIC D'ADOPTION de ce règlement publié le 7 juillet 2021.

Jacynthe Allaire
Présidente

Lyne Grenier
Secrétaire générale